

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°D20220913_09

DÉCISION MODIFICATIVE N°03-2022 SUR BUDGET PRINCIPAL

Date du Conseil Municipal : 13 septembre 2022
Date de convocation : 6 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 34
Nombre de représentés par pouvoir : 9
Nombre de votants : 43
Nombre d'absents : 16

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BALMES Marie-Rose, BEAUVOIS Sophie, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEMONNIER Estelle, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Corinne CARPENTIER), CLUZEAU Sébastien (à Françoise PREYRE), DRAPPIER Michèle (à Jean-Louis MADELON), FAUCHE Gérard (à Jean-Jacques PREVOST), HUET Véronique (à Sylvie VIAL), LEFEBVRE Pascal (à Christelle LAINÉ), PENNAUX Mélanie (à Mathieu VANDOOREN), PEREIRA Héloïse (à Christelle MONNIER), SAMAIN Viviane (à Denis LOISEAU).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BAERT Olivier, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, FISCHER Jessica, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : MULOT Marie-France.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- Qu'il convient d'adopter une décision modificative sur le budget principal afin de prendre en charge les éléments suivants :
 - Surcoût du marché de réhabilitation de logements à La Barre-en-Ouche ;
 - Acquisition foncière à La Barre-en-Ouche ;

Décide : à l'unanimité (43 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'adopter la décision modificative n°03-2022 sur le budget principal.

Article	Libellé	DM
023	Virement à la section d'investissement	+117 095,00
678	Autres charges exceptionnelles	-117 095,00
Total dépenses fonctionnement		+ 0,00
2132	Immeuble de rapport	+117 095,00
Total dépenses investissement		+117 095,00
021	Virement de la section de fonctionnement	+117 095,00
Total recettes investissement		+117 095,00

Résumé de l'acte

027-200058162-20220913-D20220913_09-BF

Numéro de l'acte : D20220913_09
Date de décision : mardi 13 septembre 2022
Nature de l'acte : BF
Objet : Décision modificative n° 03-2022 sur le budget principal
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ
AR reçu le : 22/09/2022
Numéro AR : 027-200058162-20220913-D20220913_09-BF
Document principal : 71_AN-DOCBUDG-20005816200013-027046-DM3-2022-22092022000000.xml

Pièces jointes :

71_AN-D20220913_09.pdf

Historique :

22/09/22 14:57	En cours de création	
22/09/22 15:00	En préparation	Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ
22/09/22 15:01	Reçu	Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ
22/09/22 15:01	En cours de transmission	
22/09/22 15:03	Transmis en Préfecture	
22/09/22 15:08	Accusé de réception reçu	
22/09/22 16:49	Accusé de réception reçu	Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ

Le Maire
Jean Louis MADELON

